

3 - Vos inscriptions précédentes ont-elles été effectuées sous le régime salarié ?

oui non

Quelle (s) année(s) ? :
.....
.....
.....

Joindre obligatoirement les photocopies des certificats de travail ; en cas d'absence de justificatifs, ces indications ne seront pas prises en compte dans l'étude du dossier.

Envisagez-vous d'être salarié(e) durant cette année universitaire oui non

4 - Attestation sur l'honneur

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés dans ce dossier *

Fait à , le

Signature du candidat,

* Toute fausse déclaration entraînera l'annulation immédiate de l'inscription.

1^{er} VOEU : PROPOSITION DE LA COMMISSION PEDAGOGIQUE

DECISION : Favorable
 : Défavorable

MOTIFS :
.....

SIGNATURE

Date :

2^{ème} VOEU : PROPOSITION DE LA COMMISSION PEDAGOGIQUE

DECISION : Favorable
 : Défavorable

MOTIFS :
.....

SIGNATURE

Date :

3^{ème} VOEU : PROPOSITION DE LA COMMISSION PEDAGOGIQUE

DECISION : Favorable
 : Défavorable

MOTIFS :
.....

SIGNATURE

Date :



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

UNIVERSITE D'ARTOIS

PIECES A FOURNIR

- * **Dossier dûment complété**
- * **Photocopie des notes du baccalauréat**
- * **1 enveloppe autocollante affranchie au tarif lettre prioritaire et libellée à l'adresse de l'étudiant**
- * **Photocopies des relevés de notes pour les années de licence 1 ou licence 2 effectuées précédemment**

Les dossiers incomplets ne seront pas étudiés par la commission pédagogique.

INFORMATIONS

Retrait et dépôt dans les secrétariats d'UFR : **avant le 22 juillet ou du 22 août au 30 septembre 2011.**

* **La dérogation accordée n'est valable qu'à l'Université d'Artois et pour l'année universitaire indiquée sur la décision.**

* **Le candidat ne pourra procéder à son inscription administrative qu'à réception de la décision favorable de demande d'accueil et, s'il était inscrit précédemment dans une autre université, après avoir effectué la procédure de transfert de dossier universitaire auprès de son établissement d'origine.**

Aucun résultat n'est donné par téléphone.